

tenue sous la présidence de Monsieur GROS, assisté(e)
de Madame FUCHS UHL et Monsieur CORMIER, Conseillers
En présence de Monsieur BIGET, Rapporteur public
Monsieur SOUHAIT, Greffier

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2407527	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : retrait d'attestation de demande d'asile, OQTF avec délai de 30 jours, pays de destination et IRTF pour une durée d'un an : arrêté du 02/08/2024		
Nom des parties	Représentants des parties	<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>	
Demandeur	Madame E		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
02)	DOSSIER N° 2407547	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : non renouvellement de l'attestation de demande d'asile, OQTF avec délai de 30 jours, pays de destination et IRTF pour une durée d'un an : arrêté du 29/08/2024		
Nom des parties	Représentants des parties	<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>	
Demandeur	Monsieur J		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
03)	DOSSIER N° 2407548	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : non renouvellement de l'attestation de demande d'asile, OQTF avec délai de 30 jours, pays de destination et IRTF pour une durée d'un an : arrêté du 29/08/2024		
Nom des parties	Représentants des parties	<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>	
Demandeur	Madame U		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2407567	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois : refus de titre de séjour, OQTF avec délai de 30 jours et pays de destination : arrêté du 05/09/2024			
	Nom des parties	Représentants des parties	Dispense de conclusions du rapporteur public
Demandeur	Monsieur L	Maître DODOU Bienvenue (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN		
05)	DOSSIER N° 2407573	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois : refus d'admission au séjour, OQTF sans délai, pays de destination et IRTF pour une durée de 2 ans : arrêté du 06/09/2024			
	Nom des parties	Représentants des parties	Dispense de conclusions du rapporteur public
Demandeur	Monsieur B	Maître AIRIAU Steven (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN		
06)	DOSSIER N° 2407587	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois : refus d'admission au séjour, OQTF avec délai de 30 jours et pays de destination : arrêté du 23/08/2024			
	Nom des parties	Représentants des parties	Dispense de conclusions du rapporteur public
Demandeur	Monsieur B	SELARL RIVIERE - GAULT ASSOCIES (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN		
07)	DOSSIER N° 2407588	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois : retrait de l'attestation de demande d'asile, OQTF avec délai de 30 jours, pays de destination et IRTF pour une durée d'un an : arrêté du 23/08/2024			
	Nom des parties	Représentants des parties	Dispense de conclusions du rapporteur public
Demandeur	Monsieur D	Maître GAUDRON Chloé	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

08)	DOSSIER N° 2407592	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : retrait de l'attestation de demande d'asile, OQTF avec délai de 30 jours, pays de destination et IRTF pour une durée d'un an : arrêté du 30/08/2024		
Nom des parties	Représentants des parties	<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>	
Demandeur	Madame K		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
09)	DOSSIER N° 2407593	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus d'admission au séjour, OQTF avec délai de 30 jours et pays de destination : arrêté du 24/09/2024		
Nom des parties	Représentants des parties	<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>	
Demandeur	Monsieur T		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
10)	DOSSIER N° 2407596	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : non renouvellement de l'attestation de demande d'asile, OQTF avec délai de 30 jours, pays de destination et IRTF pour une durée d'un an : arrêté du 12/09/2024		
Nom des parties	Représentants des parties	<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>	
Demandeur	Monsieur S		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
11)	DOSSIER N° 2408712	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire	OQTF 3 mois : refus d'admission au séjour, OQTF avec délai de 30 jours et pays de destination : arrêté du 19/06/2024		
Nom des parties	Représentants des parties	<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>	
Demandeur	Madame B		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

12)	DOSSIER N° 2408724	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire	OQTF 3 mois : refus d'admission au séjour, OQTF avec délai de 30 jours et pays de destination : arrêté du 06/05/2024		<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur S	SELARL IDEA AVOCATS ASSOCIÉS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
14)	DOSSIER N° 2408810	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS	
Titre de l'affaire	OQTF 3 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination : Arrêté du 23/05/2024		<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame K	Maître SULTAN Monique	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
15)	DOSSIER N° 2408819	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire	OQTF 3 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination : Arrêté du 19/06/2024		<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	Maître ROMMELAERE Anaïs	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
16)	DOSSIER N° 2408823	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire	OQTF 3 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination : Arrêté du 30/05/2024		<i>Dispense de conclusions du rapporteur public</i>
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame I	Maître CHEBBALE Sandrine (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

17)	DOSSIER N° 2408824	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire OQTF 3 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination : Arrêté du 30/05/2024			
	Nom des parties	Représentants des parties	Dispense de conclusions du rapporteur public
Demandeur	Monsieur M	Maître CHEBBALE Sandrine (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
18)	DOSSIER N° 2408849	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS	
Titre de l'affaire OQTF 3 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination : Arrêté du 02/05/2024			
	Nom des parties	Représentants des parties	Dispense de conclusions du rapporteur public
Demandeur	Monsieur M	Maître DOLE Florence	
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN		
19)	DOSSIER N° 2408857	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER	
Titre de l'affaire OQTF 3 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination : Arrêté du 21/06/2024			
	Nom des parties	Représentants des parties	Dispense de conclusions du rapporteur public
Demandeur	Monsieur A	Maître AIRIAU Steven (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

20)

DOSSIER N° 2408862

RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER

Titre de l'affaire OQTF 3 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination : Arrêté du 24/05/2024

Nom des parties

Demandeur Madame S

Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Représentants des parties

Maître GOLDBERG Nathalie

*Dispense de conclusions du
rapporteur public*

Arrêté le 23/12/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur GROS, assisté(e)
de Madame FUCHS UHL et Monsieur CORMIER, Conseillers
En présence de Monsieur BIGET, Rapporteur public
Monsieur SOUHAIT, Greffier

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2206840	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS
Titre de l'affaire	décision explicite du 22 juillet 2022 reçue le 17 août 2022 de rejet du RAPO contre la décision du 25 janvier 2022 portant octroi d'un congé de longue durée pour maladie pour des raisons étrangères à l'exercice de ses fonctions à compter du 4 février 2022	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Madame L	SELARL MDMH
	MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	
02)	DOSSIER N° 2300324	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER
Titre de l'affaire	refius implicite NBI PJJ à compter du 1/11/2014	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Madame E	SCP IOCHUM & GUIZO (Cour)
	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	
03)	DOSSIER N° 2207703	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER
Titre de l'affaire	La décision implicite de rejet du Directeur interrégional de la PJJ GRAND-EST en date du 15 septembre 2022 refusant d'attribuer à Monsieur a NBI à compter du 1er janvier 2015	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Monsieur H	Maître CORSIGLIA Laure-Anne (Cour)
	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2207704	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER
Titre de l'affaire	La décision implicite de rejet du Directeur interrégional de la PJJ GRAND-EST en date du 15 septembre 2022 refusant d'attribuer à Madame NAMUR la NBI à compter du 1er janvier 2015	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame N	Maître CORSIGLIA Laure-Anne (Cour)
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	
05)	DOSSIER N° 2300429	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER
Titre de l'affaire	décision implicite de rejet (NBI) du Directeur interrégional de la PJJ GRAND-EST en date du 14 janvier 2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame S	Maître CORSIGLIA Laure-Anne (Cour)
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	
06)	DOSSIER N° 2301893	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER
Titre de l'affaire	La décision implicite de rejet du Directeur interrégional de la PJJ GRAND-EST en date du 13 mars 2023 refusant d'attribuer la NBI à compter du 10 mai 2021	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame P	Maître CORSIGLIA Laure-Anne (Cour)
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

10 heures 30

07)	DOSSIER N° 2305860	RAPPORTEUR: Monsieur Romain CORMIER
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire Contestation de la non-attribution d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI - PJJ)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Monsieur A
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

Arrêté le 23/12/2024
Le président du tribunal